Image not found or type unknown

Recouvrement dette avec injonction de payer

Par **maintigneux**, le **08/08/2017** à **15:17**

le 30 mai 2016 j'ai reçu un courrier d'une société de recouvrement(intrum justitia) m'informant que "au termes d'un acte sous seing prive" et de régler une certaine somme suite a un impayé .Je n'avais aucun souvenir de ce crédit après plusieurs demandes j 'ai obtenu une photocopie de certains éléments vague photocopie du contrat + une requête en injonction de payer,suite a une décision de justice du 22 juin 2006.Aujourd'hui un huissier ma apporté un commandement de payer et une injonction de payer que dois je faire
merci de votre réponse

Par **youris**, le **08/08/2017** à **15:29**

bonjour,
si votre créancier a obtenu un jugement valant titre exécutoire ce qui semble le cas, selon votre message, ce jugement sera exécutoire jusqu'en 2018.
si vous ne payez pas, l'huissier pourra procéder à des saisies (compte bancaire, rémunérations, biens mobiliers, biens immobiliers).
vous pouvez négocier un échéancier avec l'huissier.
en principe cette décision a du vous être signifiée sauf si vous avez changé d'adresse sans en informer votre créancier.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés